

Fiche technique

Mortier d'armature en argile 515

Description du produit	Le mortier d'armature en argile 515 est un mortier de collage et d'armature minéral, ouvert à la diffusion, d'une granulométrie maximale de 1 mm, pour l'intérieur.
Composition	Liants: Argile, terre cuite Additifs: Sables calcaires, Suppléments légers Adjuvants: Fibres végétales, agents de rétention d'eau, etc.
Champ d'application	Convient pour la pose de panneaux isolants intérieurs légers et comme mortier d'armature pour l'enrobage de tissus d'armature sur les panneaux isolants en argile et en fibres de bois. Le mortier d'armature en argile 515 peut également être utilisé comme mortier d'égalisation.
La force de couche	3 - 6 mm
Consommation	par m ² environ 1.2 kg / force de couche
Forme de livraison	Sac à 25 kg
Traitement	Ajout d'eau par sac env. 8 litres Temps de mise en oeuvre jusqu'à 2 jours maximum si la surface est recouverte Mise en œuvre pas en dessous de +5° C et pas au-dessus de 30°C. Le mortier d'armature en argile 515 s'applique à la main ou à la machine sur des supports suffisamment solides, stables, propres et secs. Pour les couches suivantes, un temps de séchage d'au moins 10 jours doit être respecté.
Remarques	Les documents en vigueur tels que les normes, les recommandations SIA, les fiches techniques de l'Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres (ASEPP) ainsi que l'état actuel de la technique de construction servent de base. Les fiches techniques actuelles des produits (www.granol.ch) sont toujours déterminantes pour l'utilisation des produits.
Stockage	Stocker dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées. Conserver dans le récipient d'origine à température ambiante. Le produit peut être conservé jusqu'à 12 mois après la date de production dans un récipient fermé et au sec. Date de production: voir emballage.

Elimination

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou éliminer avec les ordures ménagères. Mélanger le matériau résiduel avec de l'eau, laisser durcir et éliminer comme déchets de construction, comme les déchets de béton. N° de code déchet selon CED : 10 13 14. Éliminer comme un produit non utilisé. Les emballages vides doivent être déposés dans les centres de recyclage, de récupération ou d'élimination des déchets locaux.

Indications de sécurité

Indications de danger : aucune.

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

P260d: Ne pas respirer les poussières
P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez doucement à l'eau pendant quelques minutes. Enlevez les lentilles de contact existantes si possible. Continuez à rincer.

P501e : Les déchets et les conteneurs doivent être éliminés de manière sûre.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

